

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SCRUTIN DU 22 NOVEMBRE 2018

Intitulé de la liste... UNION NATIONALE SOLIDAIRE ETUDIANTE
- UNSE

Association de rattachement (éventuellement) UNION NATIONALE SOLIDAIRE
ETUDIANTE - UNSE

NOMS et Prénoms des candidats *

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. M/Mme... HIDAR-BELAL KARIM | 8. M/Mme... MOUISSE MARGAUX |
| 2. M/Mme... DESARTE ROXANE | 9. M/Mme... PASTENA DAVIDE |
| 3. M/Mme... L'HARDAOUI KATEL | 10. M/Mme... HARZALI MARIAM |
| 4. M/Mme... BENATIET ALLAH MAISSA | 11. M/Mme... AHRES GILLES |
| 5. M/Mme... DELANGUE ALEXANDRE | 12. M/Mme... RIBEIRO PINTO JOANA |
| 6. M/Mme... ESPIE EMILIE | 13. M/Mme... HATTOU MERCHERIE |
| 7. M/Mme... JEMAI ISLEM | 14. M/Mme... PETIT JUNIE |

à Marseille le 7 novembre 2018
Nom, Prénom et signature du représentant de liste

Hidar BEAL Karim

* barrer la mention inutile.

RAPPEL : Les listes doivent :

- comporter un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir inscrits dans un établissement ou une section d'établissement ouvrant droit au bénéfice de la sécurité sociale étudiante,
- être obligatoirement composées de telle sorte que dans la première partie de la liste ne se trouvent pas plus de trois candidats inscrits dans une même composante de l'université ou inscrits dans un même établissement autre qu'une université,
- être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.